

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Mantes la
Jolie
Le : 06/10/2026
Et
Publication ou notification du :
06/10/2026

L'an 2026, le 5 Octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TACOIGNIERES s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVACHER Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/09/2026.

Présents : M. LEVACHER Thierry, Maire, Mmes : CÉSAR Anne-Claire, DESHUMEURS Carmela, LEGER Céline, TREINS Marion, MM : BUNLON Dominique, FAURE Patrick, GASTINOIS Ludovic, GOMEZ José, LECUIR Christophe

Pouvoirs :
CORDIEZ Christine a donné pouvoir à LEVACHER Thierry
DE BERTRAND France a donné pouvoir à DESHUMEURS Carmela
PIERRE Alain a donné pouvoir à GASTINOIS Ludovic
CASTIGLIONE Arnaud a donné pouvoir à GOMEZ José

Absente excusée : GACEMI Agnès

A été nommé secrétaire : Dominique BUNLON

2026-X-51 – AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de nettoyage des bâtiments communaux a attribué le 21 octobre 2022 à la société PER SERVICES. Ce marché a été conclu pour une période comprise entre le 1^{er} novembre 2022 et le 31 octobre 2026 soit pour une période de 3 ans avec une reconduction de 12 mois.

Compte tenu du travail engagé pour redéfinir les différents besoins et le temps de procédure de mise en concurrence et de négociation, il est nécessaire de prolonger la durée d'exécution du marché jusqu'au 31 décembre 2026.

Il est proposé d'autoriser la modification du marché portant sur la durée du marché de nettoyage des bâtiments communaux pour une période de deux mois du 1^{er} novembre 2026 au 31 décembre 2026.

Le Conseil municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022-VI-17 du 30 juin 2022 autorisant le lancement d'une consultation pour un marché de nettoyage des bâtiments communaux,

Vu l'acte d'engagement en date du 21 octobre 2022 attribuant le marché de nettoyage des bâtiments communaux à la société PER SERVICE pour la période 1^{er} novembre 2022 et le 31 octobre 2026,

REÇU EN PREFECTURE

le 06/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-2178 06 058-20261005-2026_X_51-D

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger la durée d'exécution du marché jusqu'au 31 décembre 2026 pour respecter un temps de procédure de mise en concurrence et de négociation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

Article 1 : **D'approuver** l'avenant 1 portant sur la durée du marché de nettoyage des bâtiments communaux pour une période de deux mois du 1^{er} novembre 2026 au 31 décembre 2026.

Article 2 : **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 et toute autre pièce à intervenir pour l'exécution de cette décision..

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par courrier devant Monsieur le Maire et d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par l'intermédiaire de l'application "Télerecours citoyens" accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la commune, affichée sur les panneaux d'affichage et inscrite au registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Tacoignières.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/10/2026
Le Maire
Thierry LEVACHER



REÇU EN PREFECTURE

le 06/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-2178 06 058-20261005-2026_X_51-D